

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2011**
Adopté en séance du Conseil Municipal du 20 juin 2011

L'an deux mil onze, le vingt quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipal de la Maison des Associations , sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2011

PRESENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras

Jacques CHAUVET, Xavier PARIS, Elisabeth REZER-SANDILLON, André MOUSTIÉ, Evelyne DONZEAUD, Thomas JUSTIN, Sylvie POIRIER, Anne-Marie CAMPET, Adjointes

Michèle BOURGOIN, Vahid HAJEB, Julien SUSPERREGUI, Annie DUROUX, Nicole NUGEYRE, Marie-Pierre ATKINSON, Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, André CASTANDET, Mireille MAZURIER, Chantal DABE, Richard HISS, Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Pierre ESPILONDO a donné procuration à André MOUSTIE
Patrick MALVAES a donné procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
David DELIGEY a donné procuration à Jacques CHAUVET
Ludovic DUCOURAU a donné procuration à Thomas JUSTIN
Denise PRINGAULT a donné procuration à Chantal DABE
Patrick LOPEZ a donné procuration à Fabrice VERDELET

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Michel MORA
Annie KHELOUFI
Sophie BARBOT
Marc ODEZENNE

Julien SUSPERREGUI a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

DECISIONS MUNICIPALES prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ADMINISTRATION GENERALE

- 2011-04 01 – Transfert de compétence « pouvoir concédant » au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de Gironde dans le domaine public de la Distribution Publique d'Énergie Électrique
- 2011-04 02 – Modification des délégués de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de Gironde
- 2011-04 03 – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place d'un système de vidéo-protection
- 2011-04 04 – Conventions de servitude ERDF pour l'implantation d'un nouveau poste de transformation sur les parcelles DL74 et 84
- 2011-04 05 – Demande de subvention pour l'achat d'instrument de musique
- 2011-04 06 – Motion pour le maintien des moyens attribués à nos écoles maternelles

POLITIQUE DE LA VILLE

- 2011-04 07 – Incorporation du lotissement « Square de la Chênaie »
- 2011-04 08 – Incorporation de la voirie de l'impasse sise 30-32 Cours de la République
- 2011-04 09 – Signature d'une convention de boisement compensateur avec la SARL J.Darriet
- 2011-04 10 – Règlement de voirie communale

FINANCES

- 2011-04 11 – Compte de gestion 2010 de la Ville
- 2011-04 12 – Compte de gestion 2010 du Port de la Hume
- 2011-04 13 – Compte administratif 2010 de la Ville
- 2011-04 14 – Compte administratif 2010 du port de la Hume
- 2011-04 15 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2010 – Ville de Gujan-Mestras

- 2011-04 16 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2010 – Port de la Hume
- 2011-04 17 – Fixation des taux des impôts locaux pour l'exercice 2011
- 2011-04 18 – Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2011
- 2011-04 19 – Budget Primitif du Port de la Hume pour l'exercice 2011
- 2011-04 20 – Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

RESSOURCES HUMAINES

- 2011-04 21 – Détermination du ratio d'avancement de grades
- 2011-04 22 – Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne temps

Marie-Hélène DES ESGAULX

Et bien mes chers collègues, et voilà Mireille MAZURIER qui est arrivée tout ceci pour le compte rendu, nous avons le quorum et nous pouvons donc , mes chers collègues délibérer. Julien SUSPERREGUI accepte bien évidemment d'être secrétaire de séance, avec plaisir, je soumetts l'adoption du procès verbal du 24 mars 2011, il n'y a pas..si, Madame STOME ?

Sylviane STOME :

Si, il y a une intervention.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Allez-y.

Sylviane STOME :

Habituellement, j'avoue que je ne lis pas assidûment, là je l'ai lu parce que j'avais plus de temps, la rédaction, alors, je suis désolée, le rédacteur a été très mauvais, les phrases sont commencées pas terminées, et des phrases qui n'ont ni queue ni tête, alors bon je ne l'ai pas en papier

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Moi je l'ai, nous on l'a, on l'a sous les yeux là...

Sylviane STOME :

Et mais c'est vrai, qu'il y a des , mais enfin moi je l'ai lu que sur...

Marie-Hélène DES EXGAULX :

Oui mais c'est l'enregistrement numérique, donc...

Sylviane STOME :

Oui mais enfin bon, il y a des phrases qui n'ont vraiment ni queue ni tête quoi, il n'y a pas de fin de phrase.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ah, ça c'est embêtant, je vais donc ne pas considérer que ce procès verbal est adopté et je vais donc demander à l'administration de le revoir, Monsieur SCHIRR-BONNANS, vous allez revoir ce procès verbal et Madame STOME se rapprochera de vous ou d'Émilie DUCASSE pour qu'on puisse...

Sylviane STOME :

Je ne l'ai vu que sur internet.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, donc on représentera ce procès verbal puisque là encore une fois, je suis un peu comme vous, comme l'enregistrement est numérique, j'avoue que je ne le regarde pas, mais je

tombe sur quelque chose qui semble vous donner raison, puisque je vois une fin de phrase de Fabrice Verdelet : « Ce n'est pas que l'aspect chiffre, il faut avoir une vision au delà du mandat parce qu'il y aura quelqu'un derrière vous peut-être vous, je vous le souhaite, mais » Alors c'est vrai que j'avais dû vous couper la parole » C'est vrai? Donc il y a un problème. Merci Madame STOME de nous l'avoir signalé, l'administration va regarder ça, parce que comme vous le savez il n'y a aucune intervention de notre part là-dessus, et donc on va rectifier. Et je ne le soumetts donc pas au vote, il sera soumis la prochaine fois. Nous entamons notre ordre du jour, qui est quand même assez copieux, il y a eu des décisions municipales prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pas de remarque ? Si, Madame STOME a la parole.

Sylviane STOME :

Alors j'ai remarqué sur les décisions municipales, la voie d'accès à la maison des associations et au skate, qui va être mis en œuvre, il y a deux délibérations enfin deux décisions qui sont prises, elles ont été prises le même jour, on n'a pas les mêmes chiffres, alors je n'ai pas très bien compris.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors attendez on les a sous les yeux, il faut le regarder, décision municipale : fixer le coût prévisionnel des travaux, arrêter le forfait définitif de la rémunération, ça c'est pour le Skate Park. Et ensuite, il y en a une autre...

Sylviane STOME :

C'est la voie d'accès, c'est pour la voie d'accès à la maison des associations et Skate Park.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Écoutez, là par contre je pense qu'il n'y a pas d'erreur, il faut vérifier, que l'on ait une réponse à vous donner, bien évidemment, parce que les décisions municipales sont des actes qui sont signés et...il y a eu deux avenants alors?

Sylviane STOME :

Il y a deux décisions municipales là : « Fixer le coût prévisionnel des travaux et arrêter le forfait définitif de rémunération », « aménagement de la voie d'accès à la maison des associations et au Skate Park » et en dessous c'est la même chose, et le coût est différent.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui, je pense que c'est ça, l'un c'est le coût prévisionnel et l'autre c'est le coût de réalisation des travaux.

Sylviane STOME :

Ah oui. Donc les appels d'offre sont déjà lancés, enfin c'est déjà parti alors?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Là, je suis incapable de vous dire là. Si on prend la première,

Sylviane STOME :

Effectivement c'est le coût prévisionnel, mais le même jour on a le coût de réalisation, ça paraît assez bizarre non?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Et ça je pense que c'est uniquement pour calculer les honoraires des maîtres d'œuvre, dont vous savez il doit y avoir une partie...

Sylviane STOME :

Le maître d'œuvre n'apparaît que dans la première décision pas dans la seconde

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors dans la deuxième, je la regarde.

Sylviane STOME :

C'est deux avenants différents

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est de l'avenant n°2, qui a pour objet de fixer le coût de réalisation des travaux, bon je ne suis pas capable de vous dire, très sincèrement, donc Monsieur DUCASSE qu'est ce que vous pouvez nous apporter? Et c'est normal que l'on fasse ça le même jour? Qui peut interpeler, donc je comprends l'interpellation de Madame. Bon écoutez, je vous charge Monsieur DUCASSE d'essayer d'apporter une réponse très très développée circonstanciée à Madame STOME dans les jours qui viennent. Voilà, et la faveur de son excellente remarque...

Sylviane STOME :

Encore, j'ai encore une remarque.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il y en a d'autres, allez-y.

Sylviane STOME :

Oui, il y a une formation pour une histoire de chaudière murale, là, enfin l'installation je ne sais plus quoi.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui je la vois, chaudière murale classique tema plus.

Sylviane STOME :

Voilà, elle apparaît deux fois, est ce que c'est deux formations différentes ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est parce que ce ne sont pas les mêmes personnes, ça c'est sûr parce que les décisions sont prises au nom des gens,

Sylviane STOME :

D'accord

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ok? Alors, je soumetts quand même ces décisions, on considère qu'elles sont quand même entérinées, adoptées, on est d'accord, je vous en remercie.

Alors la première délibération c'est le Transfert de Compétence de pouvoir concédant au Syndicat au SDEEG très exactement, et le rapporteur est Michel FOUQUET.

**01- TRANSFERT DE COMPETENCE « POUVOIR CONCEDANT » AU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE GIRONDE DANS LE DOMAINE
PUBLIC DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Rapporteur : Michel FOUQUET

Merci Madame le Sénateur-Maire.

La commune de Gujan-Mestras a adhéré au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) le 25 juillet 1940. A ce titre, elle est représentée au sein du comité syndical par trois délégués élus lors du conseil municipal du 26 mars 2008: Messieurs André CASTANDET , Pierre ESPILONDO et Michel FOUQUET.

Le S.D.E.E.G., par ses statuts modifiés en date du 22 août 2006 est habilité à organiser le service et la gestion, « pouvoir concédant », dans le domaine de la Distribution Publique d'Énergie Électrique pour le compte des collectivités publiques adhérentes conformément à l'article 33 de la loi du 07 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie.

La mise en commun des moyens techniques, administratifs, juridiques et financiers fournis par cette structure de solidarité intercommunale reconnue sur le département, permettra, d'une part, une réduction du coût des travaux, tout en maintenant l'effort de structuration sur le Réseau de la Distribution Publique d'Énergie Électrique, notamment dans le domaine environnemental, d'autre part, une vérification technique et financière des redevances de concessions dues, versées, générera une augmentation importante des redevances de concessions versées par le concessionnaire, en application du cahier des charges de Distribution Publique d'Énergie Électrique négocié par le S.D.E.E.G. et permettra de simplifier la gestion du concessionnaire.

Ce transfert de compétence est limité strictement aux concessions d'électricité.

Le transfert de compétence ne remet pas en cause la perception, par notre collectivité, du produit de la taxe électrique.

Je vous demande donc:

- D'intégrer le périmètre de concession et de transférer au S.D.E.E.G. la compétence « Pouvoir concédant » dans le domaine du Réseau de Distribution Publique d'Énergie Électrique à compter du 2 Mai 2011 (ce transfert s'accompagnant de la mise à disposition des biens pour l'exercice de cette compétence).
- D'autoriser le maire à signer les avenants correspondants avec le S.D.E.E.G. et le concessionnaire EDF

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur.

J'ai beaucoup hésité sur cette, sur ce transfert de compétence, ça fait longtemps qu'on m'en parlait, j'ai beaucoup hésité, parce que d'abord nos relations avec ERDF sont bien évidemment excellentes, il n'en demeure pas moins que je me suis rendue compte que c'était nécessaire parce que nous n'avons pas en interne les moyens techniques de vérifier effectivement, les redevances de la concession etc. Alors d'autant plus que maintenant on n'a plus seulement ERDF et arrivent maintenant des redevances, qui viennent d'autres entreprises, donc c'est assez compliqué et on voit un certain nombre de nos administrés qui commencent à nous interroger là-dessus. J'ai encore reçu une lettre cette semaine, s'indignant un petit peu du calcul de certaines factures, demandant des explications etc etc, donc je pense que comme l'ont fait déjà beaucoup de communes ici en Gironde, la plupart d'ailleurs très largement, je pense que transférer cette compétence de pouvoir concédant est une bonne chose pour notre ville. Est ce qu'il y a des remarques sur ce dossier? Il n'y en a pas? Je le mets aux voix ? Des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

<p>02 - MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE GIRONDE</p>
--

Rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX

Alors évidemment je vais vous proposer une modification des délégués de la commune, à ce Syndicat au SDEEG, et en accord, bien évidemment avec Michel FOUQUET, je vais en fait le remplacer si vous en êtes d'accord, cette délibération rappelle qu' en date du 26 mars 2008, Messieurs André CASTANDET, Pierre ESPILONDO et Michel FOUQUET ont été élus pour représenter la commune au sein du comité du Syndicat départemental d'énergie électrique de Gironde (S.D.E.E.G.).

Or, eu égard à l'adhésion de la Ville quant à une compétence élargie dudit syndicat, il convient de permettre au Maire de Gujan-Mestras de siéger en son sein.

Il est dès lors proposé le remplacement de Monsieur Michel FOUQUET par Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, les deux autres représentants restant inchangés.

Les représentants de la Ville seraient donc: André CASTANDET, Pierre ESPILONDO et Marie-Hélène DES ESGAULX.

Je vous demande donc:

- d'approuver le remplacement de Monsieur Michel FOUQUET par Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire, en tant que représentant de la Ville de Gujan-Mestras au sein du S.D.E.E.G.

Si vous êtes d'accord, on ne fait pas un vote, je crois que l'on ne l'a pas fait la dernière fois, à moins que vous souhaitiez, mais je crois que l'Administration vous avez contacté, que vous aviez donné votre accord à une procédure allégée, c'est bien ça Monsieur VERDELET ?

Fabrice VERDELET :

Oui tout à fait.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, je vous en remercie. Bon, si je veux siéger à ce conseil ce n'est pas par, je n'ai pas besoin d'avoir une position supplémentaire dans ce type de syndicat, c'est que je pense que c'est important, et notamment au niveau du Bassin d'Arcachon d'y siéger et je pense que je pourrai représenter la ville peut être, non seulement en conseil d'administration, mais peut être même au bureau du SDEEG, voilà. S'il n'y a donc pas de remarque, je mets aux voix, moi je, peut-être que je vais proposer à André CASTANDET, Pierre ESPILONDO n'est pas là, je vais proposer à André CASTANDET de faire comme moi et de ne pas participer au vote? A bon? Et bien moi je ne vais pas participer au vote, voilà, André non plus, C'est bien ça Pierre n'est pas là? Qui est ce qui a sa voix? Mais là après tout son pouvoir peut voter, il n' y a pas de difficulté. Oui mais tu peux voter il n'y a pas de difficulté la dessus.

Je mets donc aux voix, est ce qu'il y a des oppositions? Des abstentions? Alors les abstentions, trois abstentions, dons du groupe de Monsieur VERDELET. Donc je vous remercie de cette nomination et nous passons avec André CASTANDET au dossier suivant qui est une demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la mise en place d'un système de vidéo protection.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) Marie-Hélène DES ESGAULX n'a pas participé pas au vote**

<p>03- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION</p>

Rapporteur : André CASTANDET

Merci Madame le Sénateur-Maire.

Mes chers collègues, Le Préfet de la Gironde, à la demande du Maire de Gujan-Mestras, a mandaté le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde pour réaliser un diagnostic de sûreté préalable à la mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire de la ville.

Ce diagnostic permet d'établir l'opportunité du projet, et d'apporter des préconisations d'ordre stratégique pour sa conception.

La mise en place d'un tel dispositif s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance. Il poursuit plusieurs objectifs, dont la protection des biens et des personnes, des installations publiques, l'élucidation de faits délictueux, des actes d'incivilité et de vandalisme. Sa présence visible et permanente est dissuasive .

Sur la base de ce diagnostic, la Ville a retenu douze sites (sur les quinze faisant partie du secteur d'étude). La liste des points de collecte des images est la suivante:

Flux stratégiques:

Route des Lacs rond point office du tourisme
Place de la Claire
Avenue de Césarée rond point centre commercial

Bâtiments publics:

MAISON DES ARTS- GARE DE GUJAN
Esplanade de la Maison des Arts

GARE DE LA HUME
Gare de La Hume/Pôle intermodal

MÉDIATHÈQUE MICHEL BÉZIAN

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

MAISON DES ASSOCIATIONS- SKATE PARK
Maison des Associations
Skate Park

COMPLEXE SPORTIF CHANTE CIGALE
Stades
Anneau de vitesse de Roller skating

PORT DE LA HUME
Traque et quais du port de plaisance de La Hume

L'installation de caméras suppose le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès du Préfet dans le courant de l'année, pour une mise en œuvre du système début 2012.

Le budget prévisionnel est de 132 000 € pour 12 caméras.

Devant la complexité du montage technique de ce type de projet, nous avons décidé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour laquelle nous prévoyons un enveloppe budgétaire de 20 000 €.

L'aide de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut atteindre 50% pour ce type de projet.

Je vous remercie donc de m'autoriser à:

- déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de la Préfecture
- solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et d'une manière générale solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État et des collectivités territoriales.
- signer le dossier de demande de subvention

Voilà Madame Le Maire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci beaucoup Monsieur CASTANDET. Donc, là vous avez bien sûr, je pense qu'on a un plan voilà, où sont matérialisés bien sûr l'ensemble des caméras qui sont prévues, alors on peut les mettre bon. Dans notre esprit si vous voulez, d'abord ce sont douze caméras, on est bien d'accord que c'est une première phase, bien évidemment, on commence par ces douze caméras et puis après on aura un retour sur renseignements et on pourra éventuellement, si on pense que c'est bien envisager d'autres protections. Qu'est ce qu'on vise? On vise d'abord à protéger les bâtiments publics et on vise ensuite à sécuriser des flux stratégiques. Ces flux stratégiques ayant été repérés par la gendarmerie. Alors, les flux stratégiques, le premier flux c'est la Route des Lacs, ça c'est un flux stratégique important pour la gendarmerie et donc la caméra qui est au niveau de l'office de tourisme c'est important parce que ça donne aussi le flux qui arrive de la teste, donc ça c'est vraiment un flux stratégique. Le deuxième flux stratégique c'est au niveau de la place de la Claire, c'est où la place de Claire, ici j'imagine. Voilà, non c'est la gare, je m'y repère mal dans vos plans là. C'est là la place de la Claire? Oui oui ça va là, merci. Je n'ai jamais été très bonne pour les plans, alors la place de la Claire elle est là, là il y a un flux stratégique puisqu'il y a des gens qui viennent du Teich notamment et puis les gens qui seraient passés par là, c'est un point stratégique. Enfin l'avenue de Césarée, le point stratégique il est au rond point du centre commercial. Au rond point de l'Hyper U, pas le rond point sur l'A660, mais le rond point qui donne entre, vers la zone d'activités artisanales et vers Hyper U. D'accord? Donc, c'est celui là. Voilà les trois flux stratégiques, il y en aurait d'autres, les gendarmes en ont trouvé d'autres. On pourrait imaginer par exemple d'avoir un flux stratégique, je vous l'avais dit je crois, à la zone d'activités économiques, le futur Actipôle ici, parce qu'en mettant une seule caméra là, on voit absolument tous les gens qui passent, vous imaginez qu'il y a un cambriolage la nuit dans un établissement de l'Actipôle, on peut recenser toutes les voitures qui sont passées, toutes les plaques minéralogiques. Donc c'est quand même très intéressant. Donc, on pourra le faire dans le futur mais on a retenu les trois qui nous paraissent, avec les gendarmes, les plus importants. Au niveau des bâtiments publics, donc qu'est ce qu'on veut sécuriser, surtout des bâtiments qui sont éloignés. Je pense d'abord en éloigné, je peux mettre bien évidemment le complexe sportif Chante-Cigale où on a très très très souvent des dégradations, il faut le dire, sur nos stades, sur l'anneau de vitesse de roller, etc, on a quand même là un certain nombre de soucis. Dans ce qui est également éloigné, il y a la médiathèque bien évidemment qui est ici et je dirais un peu avec l'école Chante-Cigale, je dis ça pour... l'école Jean de la Fontaine pourquoi j'ai dit chante-Cigale, voilà donc ça c'est un coin qui est quand même assez important, bien évidemment, la Maison des associations aussi, avec le Skate park. Donc là, il y a également un nœud très très éloigné qui mérite une surveillance particulière. Le Centre technique Municipal, nous paraît aussi important, parce qu'on a du matériel et là aussi c'est éloigné, et ça paraît quand même assez pertinent. Et puis ensuite nous avons les deux gares. Alors la gare de la Hume avec le pôle intermodal et la gare de Gujan avec la Maison des Arts qui est en face. Voilà ce que nous nous avons repéré qui nous paraît une première salve relativement peu onéreuse, quelque chose que l'on peut

parfaitement bien se payer sur le budget 2012, mais pour ça il nous faut effectivement un A.M.O parce que c'est quand même très technique et nos techniciens qui ont déjà.. Oui j'ai oublié de parler du port de la Hume, alors je n'ai pas parlé du port de la Hume parce que ça ne sera pas le budget de la ville, mais le budget du port, bien évidemment, mais il est dedans. Le port de la Hume, là, nous touchons des redevances, il y a quelques vols sur les bateaux donc ça nous paraît important d'avoir une caméra qui soit face au quai. Donc en fait là, aujourd'hui, nous avons repéré ces différentes installations, là où elles nous paraissent les plus pertinentes. On a fixé le budget prévisionnel, mais devant, je le redis, la complexité, comme l'a dit précédemment le rapporteur, du montage technique, je pense qu'un A.M.O c'est vraiment très important pour nous aider. Parce que sur les caméras elles mêmes, il y a des différences considérables, techniques en terme de résultat, selon la définition que l'on veut. Est ce que l'on veut voir quelqu'un à vingt mètres, est ce que l'on veut voir quelqu'un à cent mètres, est ce que voilà, je vous passe tout le détail de ce qui nous a été excellemment précisé. Il est certain que si l'on veut être efficace dès cette première opération, il vaut mieux qu'on sollicite, que l'on ait un A.M.O. qui vienne nous aider. Je vous rappelle que l'aide de l'état est importante, elle est de 50% et que nous solliciterons d'autres choses, éventuellement par exemple, la réserve parlementaire, etc Nous solliciterons d'autres subventions.

Voilà ce que je voulais dire, mais je vous écoute maintenant, c'est un dossier important Monsieur VERDELET, vous avez la parole.

Fabrice VERDELET :

Merci Madame Le Maire. Déjà nous, on est étonnés par rapport à la délinquance à Gujan qui nécessite une telle installation de caméras vidéo. Donc ça a été notre premier étonnement, donc bon, là-dessus on n'a pas de chiffre donc on ne peut pas se baser sur ceux-là. Après sur les communes qui ont déjà fait ce type d'équipement. Parce que votre équipement là, c'est pas une surveillance en temps réel, c'est à dire qu'il n'y a pas de gens derrière les caméras qui regardent, c'est un enregistrement, et c'est utilisé, voilà.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On le garde trois semaines, ou vingt et un jours et puis s'il y a eu quelque chose. Alors s'il n'y a rien eu, on détruit et s'il y a quelque chose la gendarmerie et ceux qui sont assermentés peuvent regarder, donc notre police municipale pour faire court, peut visionner les images.

Fabrice VERDELET :

Donc, ça on a bien compris l'aspect du dossier, moi je me suis un peu renseigné dans les communes qui avaient déjà fait ce genre d'acquisition qui avaient aussi des caméras de surveillance regardées en temps réel, ça ne fait que déplacer la délinquance généralement. Donc très rapidement on met le doigt dans un engrenage on est obligé de s'équiper le plus possible parce que comme la délinquance, c'est bien évident, que les gens vont être au courant qu'il y a ces caméras, elles sont visibles, ce n'est pas caché, vous en avez parlé dans le journal, moi la première fois que j'en ai entendu parler c'était dans le « Sud-Ouest ». Donc ça va être su, donc il y a deux solutions, soit les gens ont des actes de délinquance hors caméra puisque la ville n'est pas complètement couverte, soit elles sont dégradées avant qu'il y ait l'acte de vandalisme sur le bien public. Donc nous on trouve que vous mettez le doigt dans un engrenage qui va amener à ce qu'il y ait de plus en plus de caméras. Ce ne sera plus douze, après ce sera vingt quatre, trente six, il y en aura partout sur la ville, ça va nous coûter très cher et puis on va être surveillé en permanence, c'est donc un projet qui nous dérange. Parce qu'on pense pas qu'il y a une telle délinquance à Gujan nécessitant ce genre d'équipement. Donc on ne vous suivra pas sur ce dossier et nous voterons contre.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors je pense qu'il ne faut pas tout ramener à la délinquance. Comme je l'ai précisé, mais je n'ai peut-être pas été assez précise, il s'agit d'abord de la surveillance de nos bâtiments publics. Nous on n'a pas un grand bâtiment public où on a tout dedans. On a plein de bâtiments publics et qui sont excentrés, donc on a besoin de ça. Aujourd'hui, c'est quoi la surveillance de nos bâtiments? Vous savez ce que c'est la surveillance de nos bâtiments aujourd'hui, c'est une, sur certains bâtiments, c'est une alarme, qui se met des fois en action au passage d'un oiseau, des choses comme ça, donc ça réveille, je ne sais pas qui à Bordeaux, qui appelle notre police municipale, qui appelle quelqu'un d'astreinte, le Directeur Général des Services je crois aussi et c'est pas très efficace, ça ne sert strictement à rien aujourd'hui. Donc nous on a vraiment, et ça coûte en plus, donc nous aujourd'hui, on a vraiment besoin d'une surveillance de nos bâtiments publics. Ça c'est le premier point. Sur les flux stratégiques, je peux vous dire que quand il y a une grosse opération policière, gendarmes, sur des disparitions, c'est très très très utile. Et aujourd'hui ce réseau de caméras est quand même fort utile. Pour revenir à votre idée de délinquance sur la ville, il y en a quand même, il y en a sur des endroits très précis. Il y en a notamment au niveau de la gare de Gujan, tout le monde le sait. Si vous ne le savez pas, venez tourner autour de la gare, vous allez vous en rendre compte. Au niveau de la gare, il y a vraiment un problème au niveau de la gare de Gujan, c'est quand même assez évident, il y a eu d'ailleurs même un incendie, par des jeunes, du local à vélos. Bon ça c'est très bien réglé parce que les parents sont venus me voir, ont voulu stopper, on a porté plainte bien évidemment, ont voulu stopper l'affaire. Tous les frais ont été payés, l'abri à vélos a été réédifié, arrangé etc, donc il y a quand même des soucis. On a quand même eu sur certaines rues, des pneus crevés, on a eu sur certaines rues des véhicules qui ont été rayés, voilà. Donc vous dites, on va déplacer. Moi dans ma tête j'entends, c'est vrai qu'on peut déplacer de communes à communes, ça c'est possible. Déplacer dans la commune, vous savez les gens ils ne vont que là où ils ont un intérêt à aller. S'il n'y a rien à faire, s'il n'y a rien à abîmer, ils ne vont pas y aller, ça ne les intéresse pas. Parce qu'aujourd'hui ils ne vont pas à certains endroits bien précis, ils n'y vont pas aujourd'hui et il n'y a pas de caméra, et ils n'y vont pas. On sait très bien où ils sont, les gendarmes le savent. Il y a quelques rassemblements de jeunes à Chante-Cigale, il y a des rassemblements à Gujan, voilà, l'été on sait très bien comment ça se passe. Tout l'été par exemple, vous avez toute l'avenue de Césarée, tous les lundis matins, nous avons les poteaux de stop, de signalisation, ils sont tous par terre. Tous les lundis matins, ça les amuse. Bon voilà. Nous, nos services tous les lundis matins vont remettre, je ne vous cache pas que l'on a quand même, des petites dégradations, des petites choses. Alors on a fait une expérience qui est le défibrillateur qui est à chante-cigale. Le défibrillateur de chante cigale, on l'a choisi avec une caméra. Et ce défibrillateur, alors j'ai averti tout le monde qu'il y avait une caméra. Dès que vous le touchez, vous avez déjà trois photos de vous obligatoirement. C'est le système, on l'a choisi comme ça, il nous coûte d'ailleurs beaucoup plus cher qu'un défibrillateur normal. Mais renseignez vous, regardez, pas une seule fois ce défibrillateur alors qu'il y a beaucoup beaucoup de soucis à chante-cigale, c'est d'ailleurs pour ça qu'on a mis il y a pas si longtemps que ça en renfort Rodolphe LE STRAT pour surveiller là-bas, gardienner, éviter qu'il y ait des dégradations que notre nouvel A.S.V.P. José BOMETON qui est ici, a aussi dans sa mission d'y aller à chante-cigale, pas une seule fois ils ont touché au défibrillateur. Donc on peut dire ça. Et c'est pour ça que nous, on ne part pas avec une démonstration qui est énorme, on part avec quelque chose qui coûte 132 000 euros, quelque chose qui va être pris en charge à 50% par l'état, donc on revient à 60 000 / 70 000 euros pour nous. Bon je pense que j'aurai encore 30 000 euros à peu près de 25 à 30 000 euros de subvention complémentaire. Moi je trouve que ça vaut le coût pour sur cette opération là de se faire une opinion et de voir si c'est utile ou pas utile. Quand vous avez à Jean de la Fontaine comme il y a tous les, Évelyne pourrait vous dire toutes les, les incendies de poubelles, c'est des bricoles, mais qu'est ce qu'il faut faire, ne rien faire ce n'est pas notre responsabilité, moi je crois que notre responsabilité, c'est quand même essayer de faire quelque chose. Alors moi j'ai d'ailleurs le sentiment qu'il faut qu'on soit très attentifs à la gare et au train. Aujourd'hui je constate que nous avons une arrivée de , alors

on me dit qu'il ne faut pas dire de jeunes et c'est vrai, il ne faut pas forcément les qualifier de jeunes, mais on a quand même des arrivées de gens qui n'habitent pas ici et ils arrivent par le train, il faut le savoir. Donc pour nous c'est quand même important, ils arrivent avec..Allez y, puisque vous habitez autour, vous savez que je ne raconte pas d'histoire, avec des chiens, avec etc, bon. Moi, ce n'est pas la tranquillité que je veux pour ma ville, moi je veux une tranquillité dans ma ville, je veux absolument, alors je suis pas du tout obsédée de la sécurité, pas du tout là-dessus, mais je veux de la qualité de vie dans ma ville, voilà. Donc si ces caméras, peuvent répondre à ça, et bien je ne vois pas trop ce qu'on peut équiper de plus. Je pense qu'il faut peut-être aux endroits que je vous ai signalés, il faudra peut être un peu plus de caméras. Parce que, il faudra peut-être, c'est l'A.M.O notamment qui le dira, il faut un peu plus de définition. Il y a des angles, il faut couvrir des angles et notamment pour les bâtiments c'est important. La Médiathèque par exemple, on reprend l'exemple de la Médiathèque la porte a été vandalisée il a fallu la changer. Voilà dans quel état d'esprit je suis, ce n'est pas du tout pour fliquer les gens, j'espère que l'on aura jamais à regarder. Il est hors de question, d'abord je n'en ai pas les moyens de mettre quelqu'un constamment derrière une caméra, et je n'en vois pas l'utilité parce que là je vous donne raison, ce n'est pas du tout le niveau de délinquance que nous connaissons, rien ne justifierait cela. Donc on n'est pas du tout là-dessus, mais aider quand même, moi à chaque fois que je porte plainte à la gendarmerie pour toutes les petites délinquances et les petites bêtises qui ont eu lieu dans la ville, et bien les policiers, ils prennent notre plainte, vous pouvez demander aux adjoints qui sont chargés toutes les semaines d'y aller et de passer du temps, ce n'est pas très drôle, et pour un résultat qui n'est pas à la hauteur de nos aspirations, il ne se passe pas grand chose derrière. Donc, moi j'espère qu'avec ces caméras, on aura un plus, parce qu'on ira visionner , alors, on verra ou on verra pas, et c'est pour ça que je vous dis, s'il devait y avoir de mon point de vue plus de caméras, c'est plutôt dans le sens de protéger davantage encore ces bâtiments par rapport à l'angle qui serait desservi. Voilà, mais les endroits sensibles, ils sont là, ils ne sont pas ailleurs. Est ce qu'il y a d'autres remarques sur ce dossier? Non ? Je le mets aux voix? Des oppositions? Alors il y en a 3. Des abstentions ? Il est adopté à la majorité je vous en remercie.

- **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 26 voix pour, 3 oppositions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

Nous passons au dossier suivant. Convention de servitude ERDF pour l'implantation d'un nouveau poste de transformation sur les parcelles DL 74 et 84. Le rapporteur est André MOUSTIE.

04- CONVENTIONS DE SERVITUDES ERDF POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU POSTE DE TRANSFORMATION SUR LES PARCELLES DL 74 et 84

Rapporteur : André MOUSTIE

Merci Madame Le Sénateur Maire.

Chers collègues, dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'éclairage du terrain de Football n°2 situé dans l'enceinte du stade Chante Cigale, la ville a demandé la création d'un nouveau poste transformateur pour séparer l'éclairage des stades de football des autres installations existantes, car le transformateur actuel adossé à la salle des sports arrive à saturation.

Les travaux prévus consistent à poser en souterrain deux câbles HTA et un câble BT sur les parcelles DL 74, 84 et 85 et à implanter un poste de transformation préfabriqué de type PAC, posé au sol sur la parcelle DL 74.

Par conséquent ERDF demande à la ville d'établir une servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité, lui concédant un droit d'occupation, de passage et d'accès pour l'exploitation et l'entretien du réseau et une servitude pour un poste de transformation sur le sol communal.

Je vous demande donc:

- d'approuver les termes des deux conventions,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions sous-seing privé et tout document nécessaire à sa réitération par acte.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur. Des remarques sur ce dossier? Ça ne devrait pas poser de problème, je mets aux voix? Des oppositions? Des abstentions? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour l'achat d'un instrument de musique rapporteur Chantal DABE.

05- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'INSTRUMENT DE MUSIQUE

Rapporteur : Chantal DABE

Merci Madame Le Maire.

L'Ecole de Musique de Gujan-Mestras accueille actuellement 297 élèves.

Afin de permettre d'enseigner le piano dans des conditions optimales, il conviendrait de doter notre école d'un piano supplémentaire.

Le montant prévisionnel de cet achat a été évalué à 2 660 €.

Je vous demande :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil Général pour financer cet achat.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pas d'observation? Je peux mettre aux voix? Pas d'opposition? Pas d'abstention? Il en est donc ainsi décidé.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Nous passons à la motion pour le maintien des moyens attribués à nos écoles maternelles et le rapporteur est Évelyne DONZEAUD.

**06- MOTION POUR LE MAINTIEN DES MOYENS ATTRIBUES A NOS ECOLES
MATERNELLES**

Rapporteur : Évelyne DONZEAUD

Merci Madame Le Maire.

En date du vendredi 8 avril, le Conseil Départemental d'Éducation s'est réuni pour évoquer les mesures de carte scolaire de la Gironde, et à l'issue Monsieur l'Inspecteur d'Académie a pris la décision de fermer une classe à l'école maternelle Paul Pouget, puis d'affecter une classe de l'école maternelle Chante-Cigale d'une mesure de blocage.

Dès le jeudi 24 mars, j'avais fait part à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la nécessité absolue de différer d'un an la suppression de la classe de Paul Pouget, arguant du fait que les 170 enfants de l'Ecole Paul Pouget allaient être accueillis dans des locaux provisoires du fait des travaux de restructuration. Une suppression de classe surchargerait d'une manière inacceptable les six classes restantes, et ne permettrait pas, tant aux enfants, qu'à la communauté éducative, de travailler dans des conditions correctes.

En ce qui concerne l'Ecole Chante Cigale, les effectifs attendus à la rentrée sont de 186 élèves. Si une classe devait être fermée, la moyenne par classe après suppression serait de 31 élèves, ce qui nous paraît trop élevé. Une telle décision en tout état de cause n'apparaît pas justifiée.

Malgré la forte mobilisation des parents d'élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, et malgré une nouvelle prise de contact avec l'Inspecteur d'Académie, les mesures envisagées ont été confirmées.

Le Conseil Municipal souhaite attirer solennellement l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur la nécessité de maintenir les moyens permettant d'accueillir nos enfants dans des conditions acceptables, seuls garants d'une qualité d'accueil et de l'enseignement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci beaucoup Évelyne. Bon moi je pense que là on a deux soucis. Le premier souci c'est Chante-Cigale, là je ne suis pas inquiète parce que franchement sur Chante-Cigale, bien évidemment nous aurons le nombre voulu, et moi je pense que sur Chante-Cigale, il n'y a pas de souci à se faire. Sur Paul Pouget, moi j'ai relayé totalement la proposition du syndicaliste, je ne sais plus comment il s'appelle. Philippe Manot qui a eu, à mon avis, une excellente idée et qui a proposé pour débloquer la situation que la décision de l'inspecteur d'académie soit pour Paul Pouget décalée d'un an, compte tenu de la restructuration et des travaux de l'école. J'ai trouvé que son idée, n'est-ce pas Evelyne, est remarquable, parce que c'est une façon de sortir par le haut de cette difficulté. Nous, de toutes façons, par l'intermédiaire de la COBAS, nous mettons à la disposition des enfants, sept classes. Le marché est parti comme ça, et ça restera quoi qu'il

arrive sept classes qui seront mises à disposition. Donc, je pense qu'en plus le nombre d'élèves qui est prévu est le même que celui de l'année dernière. Je ne vois vraiment pas pourquoi, là, il n'accepterait pas de différer, en tout cas, la décision d'un an. Si on arrive pas à le faire changer d'avis. Voilà, donc moi j'ai emboité, je l'ai encore revu d'ailleurs Monsieur Manot aux trois pistes, lundi, je pense que cette position est la bonne qu'il faut nous soutenir. Les parents d'élèves sont d'ailleurs sur cette voie, et d'ailleurs nous continuons la construction au niveau de Paul Pouget, non seulement, j'ai dit que nous mettions sept classes mobiles préfabriquées à la disposition des enfants pour les accueillir le temps des travaux, mais l'école de Paul Pouget continue en construction par la COBAS à hauteur de sept classes. Voilà, ce qui est, je crois la meilleure réponse que l'on puisse faire. Alors on sait très bien qu'à la rentrée l'inspecteur d'académie aura un petit peu de souplesse. Ils ont toujours quand même quatre ou cinq postes, ils peuvent très très bien jouer. Je vais continuer la pression, et c'est important que vous acceptiez cette motion pour l'appuyer, c'est encore plus fort pour un maire de pouvoir dire que son conseil municipal a bien évidemment était unanime derrière pour bon. On a déjà connu ce dossier, je me rappelle quand j'étais toute jeune maire, en 2006 par là je crois, si mes souvenirs sont bons. On a eu ça Madame STOME sur Jules Ferry. On avait eu, on s'est bien battus et voilà. C'est ce qu'il faut faire là, on a vraiment des arguments sur Chante-Cigale, j'ai presque tendance à dire que je suis sûre de moi. Ne serait-ce que écoutez, c'est pas compliqué, Chante-Cigale c'est une école qui est neuve, c'est le Maire qui affecte les enfants dans les classes, évidemment qu'on va les affecter d'abord à Chante-Cigale. Ils sont dans des conditions idéales. Je vais pas mettre un maximum d'enfants dans les classes mobiles. Enfin, je suis peut être complètement folle mais quand même. Donc à Chante-Cigale, il y aura le nombre d'élèves qu'il faut, il n'y aura pas de suppression de classe, ça ne peut pas arriver. Reste Paul Pouget, sur Paul Pouget je pense que la position, d'abord on peut avoir des surprises importantes en terme d'effectifs d'ici le mois de septembre. On a des militaires qui arrivent, on a, moi j'ai vu les nouveaux gujanais que l'on a reçus dans cette salle la semaine dernière, j'ai vu beaucoup d'enfants. Beaucoup de jeunes enfants. Alors deuxièmement, donc on va essayer d'emboiter le pas de cette proposition syndicale qui me paraît raisonnable, qui permet à l'inspection d'académie de sortir de cette impasse par le haut. On leur demande de différer d'une année cette décision et pendant une année on aura le temps d'apporter d'un côté comme de l'autre du moulin à la décision. Evelyne est ce que tu veux rajouter quelque chose là-dessus?

Evelyne DONZEAUD :

Je trouve que à ce moment de l'année la difficulté c'est que nous connaissons les familles qui partent pour l'année prochaine, puisqu'en général elles le disent à l'école. Par contre, on ne connaît pas les familles qui vont arriver.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Absolument.

Evelyne DONZEAUD :

C'est pour ça qu'il nous manque des enfants, mais ils vont arriver, il n'y a pas de raison.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

D'ailleurs à Chante-Cigale c'était déjà arrivé. La suppression, alors ça je me rappelle d'un autre cas, la suppression a été décidée, et on avait reçu Madame l'inspectrice sur place le jour de la rentrée, pour lui montrer qu'il y avait le nombre d'enfants, et elle avait levé le... Donc je pense qu'on peut se battre. Mais enfin il faut prendre ça très au sérieux parce que c'est pour nos enfants, nous en plus élus locaux, disons le clairement « Nous mettons les moyens d'intendance en terme de classe etc... Le moins de locaux mis à disposition, le moins que l'on puisse attendre

de l'état c'est bien évidemment qu'il mette en face, les moyens en terme de personnel. Voilà. Surtout que là, moi je n'ai pas du tout le sentiment que notre demande est infondée, elle est pas infondée pour Chante-Cigale, je le redis. Et pour Paul Pouget, admettons que peut-être, pour le moment on est sur les même effectifs que l'année dernière, ou alors ils se sont trompés sur l'année dernière. Ça c'est possible, mais oui mais alors il faut qu'ils le disent. Ils ne l'on pas dit jusqu'à maintenant, et donc du coup, c'est mal venu de le faire maintenant. Au moment de la restructuration d'une école où les enfants vont être quand même dans des conditions, même six mois, je pense qu'ils vont être bien accueillis dans les locaux de la COBAS et que mieux que ne le pensent certains parents. Ils vont être à mon avis bien accueillis, et il est de bon ton de dire à l'inspecteur d'académie que c'est pas les meilleures conditions. Donc eux, il faut qu'ils fassent également un effort. Voilà. C'est ce que je vous propose mes chers collègues. Qui veut prendre la parole là-dessus? Monsieur VERDELET.

Fabrice VERDELET :

Bien évidemment la motion est intéressante, et on va vous suivre dessus mais je trouve quand même, ce fonctionnaire qui décide de baisser, d'enlever des enseignants sur Gujan-Mestras, c'est lié à une décision nationale que vous avez votée Madame la Sénatrice. Depuis que vous êtes parlementaire vous avez voté tous les budgets, que ce soit sous Jacques CHIRAC, sous SARKOZY, donc je trouve un peu fort ce don que vous avez , parce que ces maires-là, ils l'appliquent, ce que vous politiques avaient décidé et donc la suppression de certains enseignants sur l'ensemble du territoire français. Nous on trouve ça purement scandaleux parce que ce n'est pas là où il faut faire des coupes sombres, et c'est vrai que là, on n'a pas de chance ça tombe sur nous, et on n'est pas d'accord, bien évidemment, les parents ont eu un combat admirable, ils se sont mobilisés. Là-dessus, je les suis, moi je ne suis pas parent d'enfants à scolariser donc je n'y ai pas participé mais je trouve que c'est vrai que ce n'est pas normal que ça se passe. Mais c'est une décision nationale et je pense que ce fonctionnaire là, il applique une décision que vous politiques vous adoptez.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non, non, je ne peux pas vous laisser dire ça Monsieur VERDELET, la décision que moi, parlementaire, je prends au niveau national, si je vote une enveloppe, je vote un crédit qui est national pour toutes les écoles primaires ou toutes je n'en sais rien comment c'est. D'ailleurs quelle est la distinction des lignes, mais en tout cas, c'est une ligne générale. Après, c'est au niveau de l'administration et donc des recteurs et des inspecteurs d'académie que la répartition se fait, et là pardon c'est du réglementaire ça m'échappe complètement en tant que parlementaire. Et vous le savez très très bien, et cet exemple qu'il y a là est la même chose sur tout un tas de chose, si c'était ce que vous disiez, il y a longtemps que la quatre voies serait construite, avec des toboggans et tout ce que vous voulez. Ça ne se passe pas comme ça, il ne faut pas croire que l'on n'est pas dans une république nous de petits copains, non non, c'est une gestion une république, une démocratie, donc on vote des enveloppes et après ces enveloppes elles doivent être effectivement réparties. Et dans cette répartition ,moi je serai la première à reconnaître, si vraiment notre effectif baisse. Parce que moi, je pense que l'Etat ne peut pas tout se permettre parce que je pense effectivement qu'il y a une adéquation des moyens avec les besoins, je serai la première à accepter. Mais là si je me bas, je me bas parce que ce n'est pas juste, il y a une erreur de l'administration dans cette décision. Mais une erreur manifeste, et en tout cas qu'ils le disent. Si Evelyne m'a susurré tout à l'heure que peut être l'année dernière ils auraient dû faire les même remarques sur la classe de Paul Pouget mais il ne l'on pas fait l'année dernière. Donc ils le reconnaissent qu'ils se sont trompés. Aujourd'hui, on a les mêmes chiffres que l'an dernier, donc pourquoi cette année on aurait une suppression de salle? Donc moi je n'accepterai pas et je me battraï, alors avec vous merci quand même de le faire c'est de bonne guerre avec l'opposition me faire la remarque que vous me faites, mais moi vous savez je peux

appartenir à la majorité et je peux quand l'intérêt de la ville l'exige me battre avec les habitants pour l'intérêt de la ville et je ne me sens pas mal à l'aise du tout, au contraire, j'ai la faiblesse de penser que peut être avec ma position, je vais y arriver à obtenir ce que je souhaite. Parce que ce n'est pas si commode que ça pour un inspecteur d'académie quand même d'avoir un Sénateur qui, on va dire, crie un peu plus fort que les autres. Voilà, donc ça sera le cas pour Paul Pouget, car ce n'est pas juste et ce sera le cas pour Chante-Cigale parce que là c'est absurde, c'est pire. Voilà, donc je me battrais et merci quand même de votre soutien à cette motion parce que pour moi c'est important de pouvoir parce que on ne produira pas les débats que l'on a là mais on produira la motion, et je pourrai dire que je suis soutenue par tout mon Conseil Municipal. Et moi j'aime bien jouer collectif, et j'aime bien jouer en équipe. Allez-y.

Fabrice VERDELET :

Dans mon intervention je disais pas que vous devriez en tant que sénatrice voter des coupes sombres dans les budget sauf sur Gujan-Mestras. Ce qu'il se passe à Gujan-Mestras pour moi est intolérable au niveau de l'éducation, attendez je ne vous ai pas coupé Madame Le Maire, je finis et après je vous laisse parler. Je vous ai écouté depuis le début à chaque fois jamais je ne vous ai coupé. Donc pour moi, au niveau de l'éducation, comme la santé, c'est ce que l'on vit aujourd'hui est intolérable sur l'ensemble du territoire français sur Gujan-Mestras aussi mais pour moi le combat il n'est pas que sur Gujan-Mestras. Donc le résultat aujourd'hui qui se passe sur Gujan-Mestras c'est le résultat, l'accumulation de la politique nationale du Président de la République que vous soutenez.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non, non moi je ne suis pas d'accord là dessus, je ne peux pas vous laisser dire ça. Encore une fois il n'y a pas dans ce que moi j'ai voté une ligne Bordeaux, une ligne Gujan, une ligne etc. Moi j'ai des besoins, des moyens à l'éducation nationale. J'estime que ces moyens sont suffisants, il n'y a qu'à, mais si ils sont suffisants, il faut les regarder par rapport à ce qu'il se passe dans les autres pays. Il faut arrêter de penser dans ce pays qu'un bon budget c'est un budget qui est en augmentation. Vous allez le voir tout à l'heure de ce que nous faisons, nous allons, nous avons travaillé sur Gujan, nous l'avons fait comme beaucoup de collectivités locales. Nous faisons des économies, nous baissons nos budgets et nous faisons attention. L'état n'a plus à travailler comme il a travaillé. Et un bon budget, ce n'est pas un budget qui est en augmentation. Ça c'est une vue française complètement absurde, aujourd'hui on ne peut plus. Aujourd'hui il faut que l'on revienne, il faut que l'on arrête les déficits et tout ça. Donc moi je considère qu'on a pris la bonne décision en donnant les moyens qu'on a donnés. Mais après sur la répartition, pardon, je ne pèse rien je dépends d'un fonctionnaire, et bien ce fonctionnaire je le malmène un peu et je vais continuer à le malmené. Et ce n'est pas par rapport à ce que vous venez de me dire que je vais changer d'avis. Bien au contraire au contraire. Et je considère que là cette répartition elle n'est pas bonne, et elle est vraiment, elle n'est pas logique par rapport à Gujan-Mestras. Mais ça pourrait arriver qu'elle soit logique, on peut avoir une baisse, ce n'est pas infâmant d'avoir une baisse d'effectifs et bien sur qu'il faut reconnaître aux parents qu'on ne peut pas tout leur donner il y a des moments. Mais là sur ce coup, je considère que l'inspecteur il se trompe. Alors à la faveur de toutes ces remarques, est ce que je peux mettre aux voix ce dossier? Des oppositions? Des abstentions? Il est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Nous passons ensuite à l'incorporation du lotissement « Square de la Chênaie » le rapporteur est Richard HISS.

07- INCORPORATION DU LOTISSEMENT «SQUARE DE LA CHENAIE»

Rapporteur : Richard HISS

Merci Madame le Maire.

Par arrêté municipal en date du 15/11/2007, l'autorisation de créer le lotissement « SQUARE DE LA CHENAIE » a été accordée.

La Présidente de l'Association Syndicale du lotissement « SQUARE DE LA CHÊNAIE », Madame Monique RIGAUD, a reçu mandat pour demander l'incorporation des voies et espaces verts dans le domaine communal lors de l'assemblée générale du 18 Février 2011.

La parcelle concernée est cadastrée section CR n°437 pour une superficie de 2301 m².

Toutefois, eu égard à la configuration dudit lotissement, cette incorporation ne pourra pas se faire dans le domaine public communal conformément aux dispositions du code de l'urbanisme mais dans le domaine privé communal.

Je vous invite dès lors:

- A accepter le principe d'acquisition des voies et espaces verts du lotissement "Square de la Chênaie" et son incorporation dans le domaine privé communal,
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique afférent,
- A confier à Maître DUCOURAU, Notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte.

Tous frais et honoraires inhérents à cette opération sont à la charge de l'Association Syndicale du lotissement "Square de la chênaie".

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, merci Monsieur le rapporteur.

Tout le monde sait où est le square de la Chênaie? Vous l'avez vu? Ça donne sur la rue Aimé Broustaut. Très bien. Oui, Madame STOME.

Sylviane STOME :

Oui, je pose une question, je me souviens l'avoir déjà posé mais je ne me souviens plus de la réponse, vous m'excuserez. La différence entre le domaine privé communal et le domaine public communal?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors le domaine privé c'est quand on ne peut pas le mettre dans le domaine public, c'est bien ça? Oui pour faire court c'est ça. Le domaine privé on peut le vendre? On peut le céder? C'est souvent ce que l'on a trouvé...Je ne connais la genèse exactement de ce lotissement, mais vous voyez par exemple lorsqu'on a des impasses privées dans Gujan, c'est pour ça que je vous faisais cette remarque et que bon on s'entend avec les riverains, ils participent, nous aussi on met l'impassse aux normes et ensuite on l'incorpore on est obligé de l'incorporer dans le domaine privé. Voilà, il y a ça aussi, on doit relier. Voilà, peut être que Florian veut dire quelque chose? Donc là c'est la voie qui prime par rapport à ce lotissement, c'est ça, bien sûr. Si le lotissement avait une voie qui n'était pas une impasse qui était avec deux sorties, là on pourrait l'incorporer dans le domaine public? D'accord. Très bien et bien nous allons ressortir plus intelligents ce soir parce qu'on aura compris ça. Merci Madame STOME de cette question. Je mets aux voix ce dossier? Des observations? Des abstentions? Des oppositions? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Incorporation de la voirie de l'impassse 30-32 Cours de la République, le rapporteur est Maryse LALANDE.

08-INCORPORATION DE LA VOIRIE DE L'IMPASSE SISE 30-32 COURS DE LA REPUBLIQUE

Rapporteur : Maryse LALANDE

Merci Madame Le Maire.

a Société DG INVESTISSEMENT a sollicité l'incorporation de la voirie desservant l'impassse sise 30 et 32 cours de la république à Gujan-Mestras.

Les parcelles concernées sont cadastrées section **CA n° 351, 357, 359, 362, 364, 365, 369** pour une surface d'environ 1092 m².

La Commission des Travaux a vérifié la conformité des équipements le 5 avril 2011 et a donné un avis favorable à la poursuite de la procédure.

Toutefois, eu égard à la configuration dudit lotissement, cette incorporation ne pourra pas se faire dans le domaine public communal conformément aux dispositions du code de l'urbanisme mais dans le domaine privé communal.

Je vous invite dès lors:

- A accepter le principe de cession à titre gracieux de ladite voirie et son incorporation dans le domaine privé communal,
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique afférent,
- A confier à Maître DUCOURAU, Notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte.

Tous frais et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Société DG INVESTISSEMENT.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Chère Maryse. Je mets aux voix? Pas d'autres questions? Y a t-il des oppositions? Des abstentions, il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Élisabeth REZER-SANDILLON va rapporter la signature d'une convention de boisement compensateur.

**09- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE BOISEMENT COMPENSATEUR AVEC LA
SARL J. DARRIET**

Rapporteur : Elisabeth REZER-SANDILLON

Merci Madame le Maire.

La Ville de Gujan-Mestras a été sollicitée par la SARL J. DARRIET, pour la location de terrains forestiers situés sur le territoire de la ville, et permettant à ce dernier de satisfaire aux mesures compensatoires qui lui sont exigées dans le cadre d'une demande de défrichement de terrains situés sur la commune de Mios.

Les terrains envisagés pour ces mesures de compensation sont parties des parcelles cadastrées G n°263, 264, 265 et 700 pour une surface totale de 5,82 hectares (cf. plan de situation et extrait cadastral).

Une proposition de location des terrains à reboiser a été faite par la SARL J. DARRIET, pour un montant annuel de 1000 € sur une période de 12 ans. Le Service des Domaines, consulté, a confirmé cette proposition dans son avis n°2011-199L1011 du 4 avril 2011.

Il convient ainsi d'établir une convention fixant les modalités de cette location de terrains ainsi que les obligations de la SARL J. DARRIET et de la Ville (cf. projet de convention en annexe).

Les terrains seront, aux termes de cette convention, laissés en l'état naturel pendant une durée de 12 ans avant de faire l'objet d'un semis de pins. Cette mise en jachère permet en effet le développement de plusieurs espèces protégées, et notamment du « fadet des laïches ». Les services de l'Etat ont à ce titre proposé cette solution compensatoire en deux temps plutôt qu'un reboisement immédiat de la parcelle.

Je vous demande donc :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre ;

Je vous remercie

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Elisabeth. Des remarques sur ce dossier? Il n'y en a pas, nous sommes... {Question sur le papillon non enregistré} Oui Monsieur FOUQUET? C'est une bonne question. Elisabeth au secours

Elisabeth REZER-SANDILLON :

Alors un fadet des laiches c'est un papillon qui est brun et que l'on reconnaît très facilement parce que sur les ailes les plus basses, il a des petites ocelles blanches avec des tâches noires dessus. C'est gros comme ça.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà, on fait des progrès, moi je sais ce que c'est que de la molinie. La molinie, alors j'ai toujours envie de dire verte, mais je sais qu'elle est bleue. Mais pour la faire râler je dis molinie verte mais c'est la molinie bleue. On a fait des progrès, faut pas croire.

Elisabeth REZER-SANDILLON :

Et je voudrais ajouter que justement ce fadet des laiches va se sentir bien dans ce terrain parce qu'il y a de la molinie bleue dans ce terrain ainsi que des souches et qu'il aime vivre dans un terrain humide avec de la molinie et des souches.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, bon? Alors je mets aux voix? Des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas c'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Nous passons au règlement de voirie communale. Le rapporteur était Pierre ESPILONDO donc c'est André MOUSTIE.

10- REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : André MOUSTIE

Merci Madame Le Maire. Chers collègues,
Le domaine public routier comprend l'ensemble des surfaces affectées aux besoins de la circulation terrestre (à l'exception des voies ferrées). Il comprend la voirie mais aussi ses dépendances comme les trottoirs, les accotements, etc.

Afin de permettre une meilleure coordination des travaux et la conservation des aménagements réalisés et futurs, l'élaboration d'un document concernant les occupants du domaine public est devenu indispensable.

Le règlement proposé s'applique sur tout le territoire de la commune et précise les dispositions administratives et techniques applicables aux travaux exécutés sur et sous le domaine public communal et détermine les conditions d'occupation et d'utilisation dudit domaine. Ce document

est tenu à votre disposition en mairie (bureau de l'administration générale, 2ème étage de la Mairie Principale).

Conformément aux dispositions de l'article R141-14 du code de la voirie routière, l'avis des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales a été recueilli lors de la commission tenue en mairie le 14 avril 2011.

Je vous demande donc:

- d'approuver le règlement de voirie communale et de le mettre en application à compter du 1er Juillet 2011

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci cher André.

C'est vrai que ce dossier d'abord c'est un très gros dossier qu'a mené Pierre ESPILONDO et sa commission et puis le service, il faut le reconnaître ils ont beaucoup travaillé dessus. C'est important parce qu'on refait beaucoup de voirie, on refait des voies et donc il faut que l'on fasse très attention à tous ceux qui pourraient venir nous demander de réouvrir la voie, de passer tel ou tel réseau, etc. Donc c'est très important d'avoir un règlement de voirie et de pouvoir s'y référer. Je prends un exemple, on a refait à la Hume, l'autre jour on a eu encore quelqu'un qui nous a demandé de casser la rue, carrément pour aller se brancher en face, oui pourquoi pas. Donc c'est important d'avoir un règlement et de pouvoir s'assurer que les investissements que nous faisons, les travaux que nous faisons, ne sont pas à la merci ensuite d'un opérateur qui vient, comme les opérateurs internet qui arrivent tous et qui font des demandes totalement, un peu ridicules donc voilà. Nous à chaque fois que l'on refait une voie, on prévient tout le monde, il faut que vous sachiez en amont qu'il y a vraiment un travail qui est fait on prévient tout le monde pour que voilà, les gens qui, le gaz, absolument tout le monde, s'il y en a, puissent effectivement aller regarder leurs réseaux et prennent des dispositions pour l'avenir. Des remarques sur ce dossier? Il n'y en a pas? Je le mets aux voix? Monsieur VERDELET?

Fabrice VERDELET :

Juste, comme on n'avait pas, le dossier nous était pas fourni et moi je ne reçois plus en format numérique les documents du conseil. Je ne l'avais pas donc, on a décidé de s'abstenir, comme on n'a pas de jugement de valeur, mais comme on ne l'a pas lu, on ne le connaît pas, on ne peut pas voter pour quelque chose que l'on ne connaît pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Comment ça se fait ça, qu'il n'ait pas eu les...

Fabrice VERDELET :

J'ai perdu, c'est ma faute, j'ai perdu la clé USB depuis le mois de décembre. J'ai égaré ou perdu la clé en carton, la nouvelle, et donc depuis je le reçois en format papier. Je veux bien racheter une clé, je l'ai proposé déjà.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Quand vous recevez les documents, vous pouvez aller voir l'administration.

Fabrice VERDELET :

Alors, moi je travaille, et enfin excusez moi, mais je pense que le samedi c'est pas ouvert.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Si, et bien écoutez le samedi matin ,il y a tout le temps une personne.

Fabrice VERDELET :

C'est vrai que l'on a un délai très court qui est de cinq jours quand on reçoit le dossier. On sait cinq jours avant qu'il y a un conseil municipal et on a le dossier donc bon voilà. On n'a pas de jugement de valeur c'est sûrement un très bon dossier mais on ne veut pas voter quelque chose que l'on n'a pas lu tout simplement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mes remarques, c'était pour vous faciliter la tâche, c'est tout. Je pense qu'il y a eu une commission, André a raison qui en amont a travaillé dessus. Je parle même pas de cette, de celle dont j'ai parlé là, parce que celle-là c'est la réunion formelle mais André a raison il y a eu une commission de travaux qui a forcément entérinée ça. Tu me le confirmes? Qui fait partie de la commission des travaux chez vous?

Fabrice VERDELET :

C'est Patrick LOPEZ normalement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il devait y avoir, en tout cas quelqu'un a été convoqué. Bon voilà, oui parce que c'est vrai, merci André d'avoir cette pertinente réflexion. Jamais on n'arrive avant le conseil sans que ça doit passer le cap avant des commissions. Je mets aux voix. Y a t-il des oppositions? Des abstentions? Les 3 voix du groupe de Monsieur VERDELET. Donc ce règlement est adopté.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 26 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

Nous passons maintenant à nos documents financiers et tout d'abord le compte de gestion de la ville, et le rapporteur Xavier PARIS.

11- COMPTE DE GESTION 2010 DE LA VILLE

Rapporteur : Xavier PARIS

Merci Madame le Maire.

Le compte de gestion 2010 de Monsieur le Trésorier Principal d'Arcachon, comptable assignataire de la Ville s'établit comme suit :

EXECUTION BUDGETAIRE 2010

Section d'investissement

- Dépenses : 11 372 017,93 €
- Recettes : 12 737 207,77 €
- Excédent : 1 365 189,84 €

Section de fonctionnement

- Dépenses : 19 442 216,27 €
- Recettes : 23 574 727,36 €
- Excédent : 4 132 511,09 €

Résultat global : excédent : 5 497 700,93 €

Ainsi, et après avoir procédé à l'examen des écritures du document comptable qui vous est présenté, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le compte de gestion 2010 de la Ville.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Des remarques sur ce dossier mes chers collègues? Il n'y en a pas? Je le mets donc aux voix, des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas, il est donc adopté à l'unanimité et je félicite Monsieur le Trésorier d'abord de sa présence, je l'en remercie, et de tout son travail et la manière je sais qu'il est tout à fait facile et aisé de fonctionner entre nos services et les siens.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Même chose sur le compte de gestion du port de la Hume Monsieur le rapporteur.

12- COMPTE DE GESTION 2010 DU PORT DE LA HUME

Xavier PARIS :

Oui Madame le Maire.

Le compte de gestion 2010 de Monsieur le Trésorier Principal d'Arcachon, comptable assignataire de la Ville, pour le Port de La Hume, s'établit comme suit :

EXECUTION BUDGETAIRE 2010

Section d'investissement

- Dépenses : 101 157,95 €
- Recettes : 89 014,99 €
- Déficit : 12 142,96 €

Section de fonctionnement

- Dépenses : 90 014,71 €
- Recettes : 182 643,79 €
- Excédent : 92 629,08 €

Résultat global : excédent : 80 486,12 €

Ainsi, et après avoir procédé à l'examen des écritures du document comptable qui vous est présenté, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le compte de gestion 2010 du Port de La Hume.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je mets aux voix? Des oppositions? Des abstentions? Il n' y en pas c'est donc adopté à l'unanimité.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Nous passons au compte administratif de la ville, et je n'oublie pas qu'il faudra que je parte avant le vote. Monsieur le rapporteur.

13- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA VILLE

Xavier PARIS :

Merci Madame le Maire.

Donc le compte administratif 2010 de la ville fait apparaître un résultat global de la section de fonctionnement de 4.333.313,33 €, et un résultat global de la section d'investissement de 111.410,34 €. D'où un résultat 2010 de 4.444.723,67 €.

Si je vais un peu plus dans le détail, au niveau de la section d'investissement on retrouve des dépenses d'investissement pour 11.372.017,93 €. Dans ces dépenses d'investissements vous avez les dépenses réelles d'investissements à hauteur de 6 096 000,00 euros auxquelles il faut rajouter les crédits affectés aux opérations de trésorerie et à la renégociation de la dette pour près de 3 000 000 d'euros. Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement atteint 51,99 %. Elles sont constituées principalement par des dépenses d'équipement pour 4.641.588,09 €, et par le remboursement de la dette pour 1.446.029,12 €. Voilà pour les dépenses réelles d'investissement. Les dépenses d'ordres elles s'établissent à hauteur de 2.304.858,75 € et représentent les transferts de frais d'études (opération patrimoniale) pour 1.844.983,58 € et les travaux en régie pour 459.875,17 €. Enfin les restes à réaliser 2010 se chiffrent à hauteur de 5.316.440,60 €. Voilà pour les dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement elles atteignent 12.737.207,77 €. Là aussi on distingue les recettes réelles d'investissement elles atteignent 6.537.000 € auxquelles il faut rajouter également les crédits affectés aux opérations de trésorerie et à la renégociation de la dette pour 2.970.530,22 €. Il faut noter au niveau des recettes réelles d'investissement le recours à l'emprunt 3.170.091,12 € au titre des restes à réaliser de l'exercice 2009. La taxe locale d'équipement pour 504.000€. Le F.C.T.V.A pour 982.244 € lié aux dépenses de l'exercice 2009. Les subventions d'investissement pour 278.000 euros. Et un excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2009 pour 1.474.000 euros. Après les recettes réelles d'investissement, les recettes d'ordre elles

s'établissent à hauteur de 3.228.874,68 € et sont constituées par les amortissements des biens renouvelables pour 668.000 euros. Les transferts pour sortir les biens du patrimoine à hauteur de 715.000 euros, il s'agit de vente de terrains ou de véhicules, et enfin des opérations patrimoniales de transferts des frais d'études pour 1.844.983,58 €. Pour terminer au niveau des recettes d'investissement, on retrouve les restes à réaliser bien entendu, ils s'élèvent à un peu plus de 2.000.000 d'euros pour les restes à réaliser 2010. Voilà pour la section d'investissement, au niveau de la section de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 18.000.000 Euros soit un taux de réalisation de 98,07%. Ces dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit. Vous avez tout d'abord, c'est le plus gros morceau, les charges de personnel pour 10.958.789,03 € (soit 60.68 % des DRF) soit une hausse limitée à 3.68 % par rapport aux dépenses de l'exercice 2009. Vous avez ensuite les charges à caractère général pour 3.779.169,94 € (soit 20.93 % des DRF) en baisse de plus de 10% par rapport aux dépenses de l'exercice 2009. Les autres charges courantes de gestion pour un peu de 2.500.000 euros, on trouve notamment dans ce compte les subventions aux associations et aux établissements publics tels que le CCAS, l'office du tourisme ou la caisse des écoles. Vous avez ensuite l'atténuation de produits pour 122.410,25 €, il s'agit du prélèvement au titre de la loi SRU, les charges financières, les intérêts d'emprunt pour 669.382,30 €, et enfin des charges exceptionnelles pour 16.311 euros il s'agit là, rétrocessions cimetières, annulations de titres sur exercices antérieurs, frais de chèques impayés. A côté des dépenses réelles de fonctionnement on a les dépenses d'ordre budgétaire pour un montant de 1.383.891,10 €. Ce sont notamment les dotations aux amortissements pour 668.409,10 € et les transferts des ventes pour les sorties du patrimoine pour 715.482 €.

Après les dépenses, les recettes. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 23.114.852,19 €. Le taux de réalisation est de 120,09 % .

Marie-Hélène DES ESGAULX :

ça c'est bien.

Xavier PARIS :

Les principaux postes en augmentation significative sont : les droits de mutation qui après une baisse très importante en 2009 sont revenus au niveau antérieur soit environ 900.000 euros mais aussi le prélèvement sur le produit des jeux du casino pour près de 800.000 euros. A côté des recettes réelles de fonctionnement nous avons les recettes d'ordres, on y retrouve les recettes consacrées aux travaux en régie pour 459 000 euros ainsi que le résultat de fonctionnement de l'année 2009 pour un peu plus de 200 000 euros. En conclusion sur ce compte administratif 2010 de la ville l'exécution du budget 2010 fait apparaître une section d'investissement excédentaire à hauteur de 1 365 000 euros, une section de fonctionnement excédentaire à hauteur de 4 132 000 euros, un solde déficitaire des restes à réaliser 2010 de 3 240 000 euros soit un excédent global de 1 204 131 euros.

Au niveau de l'autofinancement, on obtient un autofinancement brut de 5 056 000 euros et après remboursement de la dette, l'autofinancement net qui atteint un montant de 3 610 498 euros.

Voilà pour le compte administratif 2010 de la ville de Gujan-Mestras.

Le compte administratif 2010 de **la Ville de Gujan-Mestras**, est conforme aux écritures du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal d'Arcachon, comptable assignataire de la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Ainsi, le Président de séance, après avoir procédé à l'examen des écritures du document comptable qui vous est présenté, et Madame le Maire s'étant retirée pour le vote, demande à ses collègues, de bien vouloir **adopter le compte administratif 2010 de la Ville.**

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On fait le port tant que l'on y est.

14- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU PORT DE LA HUME

Xavier PARIS :

Concernant le compte administratif 2010 du port de la Hume, il fait apparaître un déficit d'investissement pur 30 716 euros, un excédent de fonctionnement pour 110 904 euros dont un résultat de 80 187 euros. Là aussi si je vais dans le détail, au niveau de la section d'investissement on a des dépenses d'investissement pour 119 000 euros, qui sont consacrés au remboursement de la dette pour près de 55 000 euros aux travaux d'équipements pour un peu plus de 46 000 euros et au résultat antérieur reporté pour 18 000 euros. Les recettes d'investissement avec 89 000 euros sont consacrées à une subvention pour l'enfouissement de réseaux pour 1969 euros. L'affectation du résultat de l'année précédente pour 86 000 euros et des recettes d'ordre budgétaire pour 432 euros. Voilà pour la section d'investissement. La section d'exploitation, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 90 000 euros et correspondent notamment à des achats de fournitures pour près de 25 000 euros, des services extérieurs pour un peu plus de 35 000 euros, des impôts et taxes pour 21 000 euros, des charges financières pour 6 414 euros, des charges exceptionnelles pour 1378 euros se sont des remboursements de droit de place et la dotation aux amortissements pour 432 euros. Les recettes de fonctionnement se chiffrent à hauteur de 182 643 euros et correspondent aux redevances des bateaux pour 177 000 euros et aux droits perçus sur les quais et cabanes pour 5 482 euros et bien entendu le résultat excédentaire de l'année précédente pour 18 274 euros.

Le compte administratif 2010 du **Port de La Hume**, est conforme aux écritures du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal d'Arcachon, comptable assignataire de la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Ainsi, le Président de séance, après avoir procédé à l'examen des écritures du document comptable qui vous est présenté, et Madame le Maire s'étant retirée pour le vote, demande à ses collègues, de bien vouloir **adopter le compte administratif 2010 du Port de La Hume.**

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Et bien je cède la présidence à Jacques CHAUVET et je m'échappe.

Jacques CHAUVET :

Bien, est ce qu'il a des observations sur le rapport qui vient de nous être lu par Xavier PARIS?

Non? Bien, avant de passer aux votes on va féliciter le service des finances et l'adjoint aux finances. Madame le Maire s'est retirée donc on va pouvoir pour le budget de la ville passer au vote de ce compte administratif. Y a t'il des votes contre? Des abstentions ? Le groupe de Monsieur VERDELET, ce compte administratif est adopté à la majorité.

- **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) Marie-Hélène DES ESGAULX n'a pas participé pas au vote.**

Pour ce qui concerne le compte administratif du port de la Hume. Des abstentions? Un vote contre. Donc à l'unanimité ce compte administratif est adopté.

- **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité , Marie-Hélène DES ESGAULX n'a pas participé pas au vote**

Je vous remercie. On peut rappeler Madame le Maire, s'il vous plait. C'est extrêmement rapide, j'espère qu'elle n'est pas trop loin. Il ne fallait pas s'absenter trop, il ne fallait pas aller trop loin Madame le Maire, c'est voté, donc vous féliciter pour le budget de la ville, le compte administratif de la ville, le vote a été à la majorité et à l'unanimité pour le port de la Hume.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le Premier adjoint, merci à chacun et chacune d'entre vous. Je pense que vous avez tous noté combien ce compte administratif est le reflet de la bonne situation financière de la ville, et c'est vrai que, je voudrais que chacun et chacune comprenne que l'annualité du budget, l'annualité des comptes c'est pas toujours la bonne solution. Malheureusement c'est ça, les textes font que l'on doit présenter des budgets, on a un compte administratif année par année. Et alors que personnellement j'ai inscrit plutôt notre action dans une pluri annualité et donc ce compte administratif, il est important de l'année 2010 Monsieur le rapporteur, parce qu'il consacre énormément d'efforts que nous avons fait et il les matérialise et il engage véritablement la prochaine partie de ce mandat. C'est une étape importante par rapport à ce que nous avons fait où nous avons levé beaucoup de leviers nous avons fait énormément de choses et il consacre un résultat qui est extrêmement satisfaisant , d'autant plus dans la période que nous connaissons qui est quand même un période difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales . Mais il nous a permis de préparer notre budget dans d'excellentes conditions, c'est ce que l'on verra tout à l'heure. Parce que, évidemment le résultat de ce compte administratif nous a permis de voilà, bon je ne veux pas anticiper sur les débats sur le budget.

Donc je passe à l'affectation du résultat, rapporteur toujours Xavier PARIS. Donc l'affectation du résultat d'abord de la section de fonctionnement au titre d'exercice 2010 pour la ville.

<p>15- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2010 - VILLE DE GUJAN MESTRAS</p>
--

Xavier PARIS :

Merci Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Donc je vous propose au niveau du résultat de la section de fonctionnement qui s'établit à 4 433 313 euros de l'affecter comme suit. Tout d'abord, il va venir en couverture de besoin réel de financement de la section d'investissement à hauteur de 3 129 000 euros, je vous laisse le soin de regarder le détail de ce besoin réel de financement au niveau de la section d'investissement. Nous allons mettre en dotation complémentaire en réserve la somme de 1 000 000 d'euros et pour les 204 000 euros restant il seront mis en excédant reporté au niveau de la section de fonctionnement. Voilà donc pour l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour le budget de la ville de Gujan-Mestras.

1°) Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice :	Excédent :	4 132 511,09 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	200 802,24 €
- résultat de clôture à affecter :	Excédent :	4 333 313,33 €

2°) Besoin réel de financement de la section d'investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	1 365 189,84 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA)	Déficit :	- 1 253 779,50 €
- résultat comptable cumulé (D 001) :	Excédent :	111 410,34 €
- dépenses d'investissement engagées non mandatées :		5 316 440,60 €
- recettes d'investissement restant à réaliser :		2 075 848,39 €
- solde des restes à réaliser :	Déficit :	- 3 240 592,21 €
- besoin réel de financement :		3 129 181,87 €

3°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat déficitaire :

* en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	3 129 181,87 €
* en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	1 000 000,00 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	4 129 181,87 €
* en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	204 131,46 €
TOTAL	4 333 313,33 €

4°) Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R 002 : Excédent reporté 204 131,46 €		R 001 111 410,34 € R 1068 : 4 129 181,87 €

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur, avant de mettre aux voix je me rends compte que je n'avais pas féliciter les services de la ville, mais on l'a peut être fait, vous l'avez peut être fait en mon absence. Voilà Jacques l'a fait c'est très très bien. Je vais m'associer donc à ces félicitations parce que vraiment on a un service extrêmement réactif et qui est vraiment très compétent et donc je voulais me joindre mes félicitations. Je mets aux voix cette affectation. Des oppositions? Des abstentions? Sur l'affectation j'enregistre l'unanimité? Je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Affectation du résultat au titre de l'exercice 2010 de la section de fonctionnement pour le port de la Hume, Monsieur le rapporteur.

Xavier PARIS :

Merci Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1°) Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice :	Excédent :	92 629,08 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	18 274,92 €
- résultat de clôture à affecter :	Excédent :	110 904,00 €

2°) Besoin réel de financement de la section d'investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit :	- 12 142,96 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA)	Déficit :	- 18 573,65 €
- résultat comptable cumulé (D 001) :	Déficit :	- 30 716,61 €
- dépenses d'investissement engagées non mandatées :		91 678,00 €
- recettes d'investissement restant à réaliser :		38 734,00 €
- solde des restes à réaliser :	Déficit :	- 52 944,00 €
- besoin réel de financement :		83 660,61 €

3°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat déficitaire :

* en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	83 660,61 €
* en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	83 660,61 €
* en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	27 243,39 €
TOTAL	110 904,00 €

4°) Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R 002 : excédent reporté 27 243,39 €	D 001 : 30 716,61 €	R 1068 : 83 660,61 €

Donc le résultat de la section de fonctionnement au niveau du budget du port de la Hume, c'est à dire à hauteur de 110 904 euros. A hauteur pour 83 660 euros nous allons couvrir le besoin réel de financement de la section d'investissement et pour le solde soit 27 243 euros nous allons le mettre en excédant reporté à la section de fonctionnement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Je mets aux voix? Des oppositions? Des abstentions? C'est donc adopté à l'unanimité.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors, la fixation des taux des impôts locaux pour l'exercice 2011, 2012 pardon, 2011 pourquoi je veux absolument...C'est la fatigue ce soir là. La journée a été longue, pardonnez moi. Mais ça sera pareil en 2012 alors c'est pour ça j'anticipe dans ma tête, je vous l'annonce déjà.

17-FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 2011

Rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX :

En considération de l'état n°1259 COM, notifié par les services fiscaux, présentant les bases nettes d'imposition des impôts et des allocations compensatrices revenant à la Ville de GUJAN-MESTRAS pour l'année 2011, je vous propose de bien vouloir adopter les taux de fiscalité établis ci-après :

- Taxe d'habitation : **19,93 %** contre 19,93 % en 2010, soit 0,00 % d'augmentation
- Foncier bâti : **25,09 %** contre 25,09 % en 2010, soit 0,00 % d'augmentation
- Foncier non bâti : **38,96 %** contre 38,96 % en 2010, soit 0,00 % d'augmentation
Et il y a 0,00% d'augmentation depuis 2004.

Y a t-il des remarques sur cette fixation des taux? Non? Je le mets aux voix? Des oppositions? Des abstentions? Il en est ainsi décidé , et je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Nous passons au budget primitif de la ville, rapporteur Xavier PARIS.

18- BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2011

Rapporteur : Xavier PARIS

Merci Madame le Maire.

Le Budget Primitif de la VILLE de GUJAN MESTRAS pour l'exercice 2011 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **33.087.941,24 euros**. Au niveau des opérations, au niveau de la section d'investissement , on distingue les dépenses d'investissement pour 12 311 000 euros. Si on rentre un peu plus dans le détail, nous avons les dépenses d'équipement 2011 qui s'élèvent à hauteur de 2 162 750 euros. Il s'agit principalement des travaux de voirie pour un montant de 710 000 euros, la construction du skate park, pour un montant de 300 000 euros. Les travaux au Centre Technique Municipal avec la construction d'un auvent pour le service des fêtes pour 75 000 euros. L'extension du bâtiment du CCAS pour abriter les archives du service pour 40 000 euros. Les travaux au port de Larros et plus particulièrement la place du pointon avec la construction de WC et d'aménagement d'une cabane pour 28 000 euros, les acquisitions d'ouvrages pour la Médiathèque, que nous faisons chaque année d'ailleurs , la poursuite comme chaque année d'ailleurs de l'équipement des différentes écoles et des travaux y référant et l'acquisition de matériel pour les services.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Tu vas patienter deux secondes là, pour que... Non c'est bon là? L'équipement, c'est ce que tu as édité, la voirie, l'équipement... ça a mis du temps à se mettre en place, on en est là? C'est parfait. C'est synchro là maintenant.

Xavier PARIS :

Donc les crédits pour le remboursement donc là nous sommes dans les dépenses d'investissement, donc on retrouve les crédits pour le remboursement du capital de la dette pour un montant de 1 631 000 euros. Les crédits pour les remboursements temporaires d'emprunts à hauteur de, un peu plus de 2 000 000 d'euros, ils nous permettent en fonction de notre trésorerie de diminuer notre charge d'intérêts. Cette somme est inscrite tant en dépenses qu'en recettes vous le verrez dans un instant. Une somme de 1 118 000 euros est inscrite au titre d'un éventuel remboursement anticipé de capital d'emprunt qui peut être réalisé en fonction des opportunités qui se présenteront au cours de l'exercice. Enfin nous avons les autres dépenses d'investissement qui apparaissent pour un montant de 4000 euros il s'agit de travaux réalisés pour le compte de tiers qui sont également inscrits bien entendu en recette. Et enfin, nous avons les montants des restes à réaliser 2010 inscrits pour un montant de 5 316 000 euros. Après les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement pour 10 182 000 euros. Nous avons des recettes nouvelles de l'exercice 2011 pour un peu moins de 5 000 000 euros, ce sont les dotations et fonds divers pour 2 615 000 euros on y retrouve le fonds de compensation de la TVA pour 950 000 euros, la taxe locale d'équipement liée aux permis de construire délivrés par la commune pour 600 000 euros, le FDAEC, le fond d'aide à l'équipement des communes versé par le Conseil Général pour un montant de 65 000 euros, c'est même un peu plus, c'est 67 000 et quelques.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais on est prudent là.

Xavier PARIS :

L'affectation au titre des recettes 2011 du résultat de l'exercice 2010 pour 1 000 000 euros. Ce sont ensuite les subventions d'investissement attendus pour 161 693 euros. Nous avons diverses subventions du conseil général, 110 000 euros au titre des bordures des caniveaux des tranches 1 et 2 du cours de verdun, ainsi que de la tranche 1 de l'avenue de Lattre de tassigny et une subvention de ce même conseil général pour le rond point d'accès au Pôle de santé à hauteur de 16 500 euros. Enfin le produit des amendes de police, n'hésitez pas à faire des excès de vitesse pour 34 880 euros. Ce sont les autres recettes d'investissement pour un montant de 122 000 euros. On retrouve là, les ventes de terrains pour 12 900 euros, le remboursement des avances forfaitaires obligatoires dans le cadre de la procédure de paiement des marchés publics pour un montant de 100 000 euros, on retrouvera ce montant en recette. Une subvention en annuité de la région pour un montant de 5431 euros et la participation des tiers pour le nettoyage des terrains pour un montant de 4000 euros. Nous avons enfin les crédits liés aux mouvements temporaires d'emprunts pour un peu plus de 2 000 000 d'euros. Comme nous vous l'avions annoncé, j'espère que vous vous en êtes aperçus, lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura aucun recours à l'emprunt pour financer nos dépenses d'équipement sur le budget 2011. A côté des recettes nouvelles d'investissement nous retrouvons les restes à réaliser 2010 pour un peu plus de 2 000 000 d'euros et bien entendu l'affectation du résultat de l'exercice 2010 que vous venez de voter pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 3 129 000 euros. Voilà ce qui concerne donc la section investissement

Au niveau de la section de fonctionnement. On distingue les dépenses de fonctionnement pour un peu plus de 18 000 000 euros. On notera plus particulièrement des charges à caractère général pour 3 877 000 euros, qui sont les achats de fournitures de l'intervention de prestataires etc... Les charges de personnel pour un montant de 11 135 000 euros, il faut noter une augmentation

de 2% par rapport à la prévision 2010. D'autres charges de la gestion courante pour 2 378 000 euros dans ce chapitre on retrouve les subventions versées aux associations pour un montant de 861 000 euros ainsi qu'aux établissements publics. Le CCAS recevra 900 000 euros, l'Epic Office de Tourisme 260 000 euros et la caisse des écoles 9000 euros. Les atténuations de produit pour 113 000 euros, bon ça c'est la dépense relative au manque de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU. Les charges financières sont des intérêts d'emprunt pour 701 000 euros et de la ligne de trésorerie et des charges exceptionnelles pour un montant de 5450 euros, de dépense de rétrocession, annulation de titre et intérêts moratoire. Voilà pour les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement s'établissent à hauteur de un peu de 20 000 000 d'euros, on retrouve le produit des services du domaine pour 962 000 euros ce sont des redevances pour l'occupation du domaine public pour un montant de 237 000 euros, c'est le Pacha Plage, le Parc de la Coccinelle, le Bassin Aventure, Aqualand, le Camping, les forains pour les fête de la Magdeleine. Les services périscolaires pour un montant de 385 000 euros, cantine et garderie. Et les redevances des activités des services; médiathèque, junior vacances, sport vacances, école de musique pour 164 800 euros. Enfin le produit des impôts et taxes pour 13 652 000 euros. Il y a d'abord le produit de la fiscalité locale, pour 11 702 000 euros. L'augmentation de ce produit n'est due qu'à l'évolution naturelle des bases et le revalorisation forfaitaire par l'état. Il donc important de rappeler que cette année encore nous n'augmenterons pas les taux communaux de la taxe d'habitation de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti. Les droits de mutations, on les a estimés à 650 000 budgétisés pardon à 650 000 euros. Il s'agit encore une fois d'une inscription prudente en raison du marché de l'immobilier sur notre commune. La taxe sur l'électricité pour un montant de 440 000 euros et le produit des jeux sur le produit du prélèvement sur les jeux du casino pour un montant de 540 000 euros. Là aussi, on a été très prudent dans nos prévisions. Les dotations, subventions, et participations pour un peu plus de 5 000 000 d'euros ce sont principalement la dotation globale de fonctionnement pour près de 3 000 000 d'euros, la dotation de solidarité urbaine pour un montant de 473 000 euros, les participations liées au contrat de partenariat avec la CAF pour 471 000 euros, et les dotations versées pas l'état au titre des compensations pour 478 000 euros. Les autres recettes de fonctionnement 219 000 euros ce sont les revenus des immeubles, les remboursements des sinistres et les remboursements sur rémunération du personnel. Voilà pour les opérations réelles. Les opérations d'ordres s'élèvent à 2 564 000 euros, on retrouve en dépense de fonctionnement les dotations des amortissements et le virement de l'excédent des recettes de fonctionnement qui finance notre investissement à hauteur de 1 690 000 euros. En dépense d'investissement on atteint la somme de 273 000 euros pour les travaux en régie. Bien entendu ces opérations se retrouvent inscrites pour les mêmes montants en recette de la section de fonctionnement pour les travaux en régie, et en recette de la section d'investissement pour les autres opérations. Ainsi se présente le budget primitif 2011 de la ville, je vous propose peut être de continuer sur le budget du port de la Hume.

19- BUDGET PRIMITIF DU PORT DE LA HUME POUR L'EXERCICE 2011

Rapporteur : Xavier PARIS

Le Budget Primitif du PORT de LA HUME pour l'exercice 2011 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **438.221,39 euros**. En dépense d'investissement, près de 230 000 euros. On retrouve des travaux et acquisition de matériel pour l'accessibilité aux embarcations et aux travaux sur les quais, les frais d'études pour le projet du bassin de baignade ainsi que l'implantation d'un parking. Le remboursement du capital de la dette et les restes à réaliser 2010 pour un peu moins de 92 000 euros.

Au niveau des recettes d'investissement, on retrouve les opérations d'ordres pour 108 000 euros. L'affectation du résultat 2010 pour 83 000 euros et les restes à réaliser 2010 pour 38 000 euros. Là nous étions au niveau de la section d'investissement, au niveau de la section d'exploitation, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 207 000 euros. Elles sont consacrées au fonctionnement et à l'entretien des installations pour 89 000 euros. Les frais financiers sont inscrits pour un montant de 7 000 euros, les charges exceptionnelles 2000 euros, les opérations d'ordres, virement de la section d'investissement pour 108 000 euros. Les recettes d'exploitations représentent 207 000 euros. Ce sont le produit des locations de places pour les bateaux et les droits de quai. Et enfin le résultat 2010 apparaît pour 27 243 euros. Voilà Madame le Maire, le budget primitif 2011 du port de la Hume.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, qui veut prendre la parole sur ce budget? Il n'y avait pas de tableau là? Vous ne présentez pas de tableaux, non?

Xavier PARIS :

Non, non. Peut être une précision sur les restes à réaliser qui vous semblent peut être un peu élevés. Il faut savoir que dans ces restes à réaliser, nous avons un montant de 1 811 000 euros qui correspond à la décision modificative n°6 que vous avez votée le 20 décembre 2010, ce qui explique pourquoi ils sont aujourd'hui dans les restes à réaliser, concernant l'acquisition des terrains de la ZAE. Vous avez également dans ces restes à réaliser, la deuxième tranche du cours de Verdun, et là c'était la volonté de Madame La Maire, et je l'en remercie en tant que Président des commerçants de Gujan. Madame le Maire a voulu retarder les travaux e attendant l'accord de toutes les parties, de tous les intervenants que ça soit les sociétés privées (EDF – France telecom) et le conseil Général. Et c'est lorsque l'on a eu l'accord de toutes ces parties, de tous ces intervenants, que nous avons décidé de lancer les travaux. Bien entendu, la ville de Gujan-Mestras était prête à faire des travaux dès 2010, d'ailleurs c'est pour cela que nous avons budgétisé sur l'exercice 2010, mais nous avons préféré attendre pour ne pas déranger et avoir le cours de Verdun en travaux pendant des mois. Là aujourd'hui pour faire un petit point, j'en profite pour faire un petit point au niveau de ces travaux. Cela se passe très bien, les délais seront parfaitement respectés, c'est à dire que la fin des travaux est prévue au plus tard fin juin. Voilà les précisions que je voulais apporter.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, merci Monsieur le rapporteur. Qui veut prendre la parole? Personne sur ce budget primitif? Monsieur VERDELET, vous voulez dire quelque chose?

Fabrice VERDELET :

Non, il est conforme au débat d'orientation budgétaire, on a déjà tout dit lors de l'orientation budgétaire, on ne va pas vous faire perdre votre temps, on va aller un peu plus vite.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non, non, mais ce n'est jamais une perte de temps, c'est vrai que c'est vraiment conforme aux orientations et voilà, je pense que la démonstration est faite que l'on a eu raison de retarder le vote de ce budget, de ne pas le faire au mois de décembre, parce que l'on a pu prendre en compte une partie significative du résultat du compte administratif et il en reste encore, ce qui nous permet d'avoir, de faire en sorte qu'il n'y aura pas d'endettement supplémentaire sur l'année 2011. Je regrette que l'on ait pas passé tous les tableaux là pour bien rappeler l'endettement, on

l'avait fait aux orientations. Il ne faut pas l'oublier quand même, c'est très important que l'on revienne à un niveau d'endettement qui est inférieur à celui que l'on avait en 2000 voire même en 1995 et puis de ne pas augmenter du tout la fiscalité ce qui est une promesse incontournable.

Il faut savoir que depuis le début de l'année, on a fonctionné, parce que je sais que ça avait été la crainte de certains de dire mais si le budget est voté qu'au mois d'avril, comment on va faire donc ça veut dire qu'on met entre parenthèse, pas du tout, nous avons reçu le douzième de ce que nous devons recevoir au niveau du fonctionnement, chaque mois et donc nous avons fonctionné. Et au niveau de l'investissement nous avons pris une délibération en décembre qui nous permettait d'engager les dépenses d'investissement, donc voilà. On a très bien fonctionné, et je pense que ça a été une très très bonne décision et on verra ce qui en est pour les années futures et à chaque fois on adaptera en fonction de notre situation. Encore une fois c'est une réponse à l'annualité du budget qui n'est pas toujours satisfaisante. S'il n'y a donc pas d'autre remarque, je mets aux voix ce budget. Des oppositions? Des abstentions? Alors opposition du groupe de Monsieur VERDELET et donc pardon? Pour le budget de la ville bien sûr, et donc ce budget primitif de la ville est adopté.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 26 voix pour, 3 oppositions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

Je mets aux voix maintenant le budget du port, y a t-il des oppositions? Y a t-il des abstentions? Il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

On a fini? Ah oui il y en a encore. Sur les finances c'est terminé, donc budget primitif c'est fait, alors dans ce sens, ça me va très bien.

Donc Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes. Le FDAEC rapporteur Jacques CHAUVET.

<p align="center">20- FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.)</p>
--

Rapporteur : Jacques CHAUVET

Merci Madame le Sénateur-Maire, Mes chers collègues,
Alors effectivement les résultats des équilibres financiers sont excellents, ils vont l'être d'avantage puisque le FDAEC n'est pas de 65 000 pour 2011 mais de 67 692 euros. Voilà, il fallait le dire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Parfait.

Jacques CHAUVET :

Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de janvier 2011.

Comme en 2010, les modalités de paiement prévoient la perception de la dotation en une seule fois.

La réunion cantonale du 7 avril 2011, présidée par Monsieur Jacques CHAUVET, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **67.692,42 euros**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de :

I - Réaliser en 2011 les opérations suivantes pour un montant de 811.219,58 € TTC, correspondant à :

- Aménagement du pointon au port de Larros
- Allée des Grives – 1ère tranche
- Route de la Maison des Associations
- Allée Jean-Jacques Rousseau et allée Voltaire
- Accès à l'EHPAD « Arousiney » depuis l'allée de Bordeaux
- Construction d'un auvent au Centre Technique Municipal
- Mise aux normes des vestiaires et sanitaires – salle omnisports
- Construction d'un local archives au CCAS
- Acquisition d'un camion benne pour le service logistique
- Acquisition d'un camion benne pour le service voirie
- Acquisition d'une fourgonnette pour le service peinture
- Acquisition d'un camionnette pick up pour le service espaces verts
- Acquisition d'un véhicule pour les services administratifs

II - Demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention totale de 67.692,42 EUROS

III - Assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

Nature des opérations	Par autofinancement
Aménagement du pointon au port de Larros	36 660,47 €
Allée des Grives – 1ère tranche	183 296,34 €
Route de la Maison des Associations	59 566,01 €
Allée Jean-Jacques Rousseau et allée Voltaire	59 547,81 €
Accès à l' EHPAD « Arousiney » depuis l'allée de Bordeaux	192 351,99 €
Construction d'un hangar au Centre Technique Municipal	68 731,71 €
Mise aux normes des vestiaires et sanitaires – salle omnisports	22 888,65 €
Construction d'un local archives au CCAS	36 656,91 €
Acquisition d'un camion benne pour le servie logistique	28 720,43 €

Nature des opérations	Par autofinancement
Acquisition d'un camion benne pour le service voirie	24 930,64 €
Acquisition d'une fourgonnette pour le service peinture	11 748,74 €
Acquisition d'une camionnette pick up pour le service espaces verts	10 841,20 €
Acquisition d'un véhicule pour les services administratifs	7 586,27 €
TOTAL	743 527,16 €

Je vous remercie.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, je mets aux voix, je pense que ça ne va pas faire de difficultés, tout le monde est d'accord pour recevoir cette subvention du conseil général. Pas d'opposition? Pas d'abstention? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Détermination du ratio d'avancement de grade, rapporteur Julien SUSPERREGUI.

21- DETERMINATION DU RATIO D'AVANCEMENT DE GRADES

Rapporteur : Julien SUSPERREGUI

Merci Madame Le Maire.

Depuis la Loi «Fonction Publique Territoriale» de février 2007, les quotas nationaux d'avancements de grades ont été remplacés par des ratios «promus/promouvables» décidés par chaque collectivité après avis du Comité Technique.

Dans un premier temps, il avait été décidé de fixer les ratios d'avancements de grades à 100 %, (délibération du 12 septembre 2007) et de faire un bilan à l'issue d'une période de 2 ans. Le Conseil Municipal s'était de nouveau prononcé le 28 mai 2009, sur ces ratios d'avancements maintenant à 100 % ce taux d'avancement, exception faite des quotas d'avancements aux grades supérieurs des cadres d'emplois de catégorie A, que je souhaitais mettre à 0 %.

Un nouveau bilan a été présenté aux membres du Comité Technique qui s'est réuni récemment.

Après retour d'expérience et afin de donner à tous les agents les mêmes possibilités d'évolution de carrière, je vous propose de fixer un ratio d'avancement à 100 % pour tous les grades.

Le Comité Technique s'est prononcé à l'unanimité sur ces quotas lors de sa séance du 7 mars dernier.

Il reste entendu que l'autorité territoriale est libre de proposer et de nommer ou non les agents au grade d'avancement

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Julien. Des remarques sur ce dossier? Il n'y en a pas, je le mets aux voix, pas d'opposition? Pas d'abstention? Il est donc adopté à l'unanimité.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Bon là on fait le maximum pour nos employés municipaux en terme de carrière et c'est normal. Moi je trouve que c'est une bonne façon de faire, on n'a pas un effectif pléthorique, mais nous jouons la qualité et nous jouons la motivation de notre personnel. Je pense que c'est, bon en tout cas, moi c'est ma façon de voir les choses, je pense que l'on doit mettre tout en œuvre pour qu'effectivement ils reçoivent la contre partie de la motivation et de leur engagement à nos côtés dans la conduite des affaires de notre ville. Je passe donc la parole à Julien toujours sur les règles d'ouverture de fonctionnement de gestion d'utilisation et de clôture du compte épargne temps.

<p>22- RÈGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLÔTURE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS.</p>

Rapporteur : Julien SUSPERREGUI

Merci Madame Le Maire.

L'autorité territoriale rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le détail des modalités de constitution, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps (CET).

Le projet de règlement du CET qui vous est présenté a été soumis pour avis au Comité technique dans sa séance du 07 mars 2011.

Agents bénéficiaires

Pourront demander l'ouverture d'un CET les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service.

Les agents publics relevant des cadres d'emplois de professeurs, d'assistants spécialisés et d'assistants d'enseignement artistique, les fonctionnaires stagiaires, les agents de droit privé (CAE/CUI, apprentis, etc) sont exclus du bénéfice du compte-épargne-temps.

Nature des jours épargnés

Pourront alimenter le compte épargne temps :

- les jours de congés annuels : le nombre de jours de congés pris doit être au moins égal à 23 ;
- les jours de récupération au titre de la réduction du temps de travail (ARTT) : le nombre de jours de congés pris doit être au moins égal à 08.

Au total le nombre de jours cumulés dans un compte épargne temps ne pourra pas dépasser 60 jours (maximum imposé par la réglementation).

L'alimentation en jours du compte épargne temps devra faire l'objet d'une demande annuelle de l'agent auprès de l'autorité territoriale avant le 31 décembre de l'année en cours.

Utilisation du compte épargne temps

Il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le principe de la monétisation des jours inscrits dans un CET. Il est proposé de retenir ce principe qui ouvrira aux agents détenteurs d'un CET d'autres options d'utilisation (en plus de l'utilisation sous forme de jours de congés) à condition d'avoir épargné plus de 20 jours sur le CET et pour les seuls jours épargnés au-delà de 20.

L'agent pourrait ainsi demander :

- le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent ; le montant brut journalier de l'indemnité s'établit ainsi à ce jour :

Catégorie	Montant Brut Journalier
A	125,00 €
B	80,00 €
C	65,00 €

Cette option sera ouverte à l'ensemble des personnels.

- le versement de l'équivalent monétaire des jours épargnés dans le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). Cette option concernera uniquement les fonctionnaires affiliés à la CNRAFL.

L'agent souhaitant utiliser des jours épargnés dans son compte épargne temps devra le demander à l'autorité territoriale sous un délai de 1 mois.

L'autorité territoriale devra informer l'agent de l'ouverture de son compte épargne temps puis de son évolution annuellement.

Modalités d'utilisation des jours épargnés au 31 décembre 2009 (pour les CET qui sont en cours à cette date dans la collectivité)

Le principe de la monétisation ayant été adopté au CTP du 7 mars 2011, l'organe délibérant doit se prononcer sur les modalités de compensation financière des CET en cours au 31 décembre 2009.

Le versement peut être étalé sur une période de 4 ans.

Il est proposé de retenir ce principe et les modalités de mise en œuvre suivantes : versement étalé sur une période de 4 ans à parts annuelles égales.

Un règlement du Compte Épargne Temps précisant les nouvelles règles applicables est joint à la délibération. De nouveaux imprimés seront également mis en place.

Je vous demande donc :

- d'approuver la mise en œuvre de ces dispositions.

Je vous en remercie.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Julien de ce rapport. Est ce que ça appelle des remarques particulières? Non? Je peux le mettre aux voix. Des oppositions? Des abstentions? Abstention du groupe de Monsieur VERDELET. Et donc cette dernière délibération est adoptée.

➤ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 26 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

Et bien je vous remercie, je vous rappelle qu'il y a une petite collation qui a été préparée, comme on le fait d'habitude pour le budget, d'ailleurs, mais d'habitude c'est en décembre, mais on l'a préparé vu l'heure tardive, je crois qu'il y a un petit quelque chose et la population, les fidèles qui viennent au conseil municipal sont invités à venir avec nous bien évidemment.

La séance est levée à 22h12

